

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une **SÉANCE ORDINAIRE** ayant eu lieu **JEUDI, LE 19 DÉCEMBRE 2024, À 18H00**, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Élément	Siège no 1
Lise Garant	Siège no 2
Michel Lindsay	Siège no 3
Lucien Beaudry	Siège no 6

ÉTAIT ABSENT :

Lucas Létourneau	Siège no.5
------------------	------------

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim Jean-Charles Bellemare est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 18 h 00.

Il y a trois (3) citoyens dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

19.12.24.297

***Il est proposé par Marcel Élément
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter annuellement un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au premier alinéa de l'article 954 du *Code municipal*;

19.12.24.298

***Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE le budget de l'année 2025 de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset soit adopté tel qu'ici présenté :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Taxes sur la valeur foncière

Foncière générale	508 270,08
Service incendie - réserve financière caserne	10 589,00
Service incendie - réserve financière Régie	10 589,00
	529 448,08

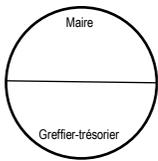
Taxes sur une autre base

Matières résiduelles	17 332,30
Matières recyclables	198,00
Autres (fosses septiques)	19 000,00
	36 530,30

Taxes services rendus

Services rendus organismes municipaux	27 597,60
Autres services rendus	1 700,00
	29 297,60

Imposition de droits	2 500,00
Amendes et pénalités	0,00
Intérêts	3 350,00



Transferts de droits	23 084,00
Transferts - ententes, partage et autres	177 086,00

206 020,00

REVENUS DE FONCTIONNEMENT 801 295,98

DÉPENSES

Administration générale

Conseil municipal	43 397,16
Greffe et élections	24 000,00
Gestion financière et administrative	118 891,82
Évaluation	8 393,43
Gestion du personnel	32 234,00
Autres	5 000,00

231 916,41

Sécurité publique

Police	42 124,00
Sécurité incendie	96 812,86
Sécurité civile	0,00
Autres	0,00

138 936,86

Transport

Voirie	102 000,00
Enlèvement de la neige	92 816,76
Éclairage de rue	2 250,00
Circulation et stationnement	500,00

197 566,76

Hygiène du milieu

Approvisionnement et traitement eau potable	1 000,00
Matières résiduelles	17 134,30
Matières recyclables	198,00
Autres	19 000,00

37 332,30

Aménagement, urbanisme et développement

Aménagement, urbanisme et zonage	18 840,00
Promotion et développement économique	2 350,92

21 190,92

Loisirs et culture

Centre communautaire	155 421,54
----------------------	------------

155 421,54

Frais de financement

Dette à long-terme	597,28
Autres frais de financement	20 000,00
Amortissement des immobilisations	(1 666,10)

18 931,18

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 801 295,98

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT (0,00)

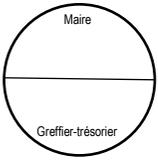
ADOPTÉE

4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE les articles 956 et 957 du Code municipal du Québec édictent que les municipalités adoptent le budget ou le programme triennal d'immobilisations lors d'une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ne dispose pas d'actifs, d'immobilisations et de finances justifiant l'adoption d'un tel programme;

CONSIDÉRANT QU'il est toutefois recommandé d'adopter une résolution afin d'officialiser cette décision;



19.12.24.299

***Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset n'adoptera pas de programme triennal d'immobilisations pour les raisons mentionnées en préambule.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé

19.12.24.300

***Il est proposé par Michel Lindsay
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Il est 18 h 08.

Michel Breton
Maire

Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim